



FARE 16

CENTRE DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

Certification délivrée par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité - Arrêté du 17/03/2016 publié au J.O. du 24/03/2016

Le métier :

L'assistant de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité.

Pour permettre aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile. L'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il assure la garde d'enfants vivant à domicile.

Public et Pré-requis :

Formation « tous publics ».
Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter).

Durée :

784 heures soit
- 539 heures en centre de formation
- 245 heures en stage professionnel

Dates :

De Janvier 2023 à Juin 2023

Effectif :

Session organisée à partir de 8 personnes

Délais et Modalités d'accès :

Devis accepté
Retour d'accord de prise en charge
L'ensemble des étapes se déroulera sur une durée maximum d'un mois

Coût :

6468€

Prise en charge :

- CPF (compte personnel de formation)
- OPCO
- AGEFIPH
- Pôle emploi
- CPF de transition
- Financement individuel

Validation :

Session d'examen ponctuel avec jury professionnel (épreuves pratiques, entretien oral, dossier professionnel)
Titre professionnel du ministère des affaires sociales. Niveau III.
Attestation de fin de formation
Possibilité de valider par CCP

Objectifs de l'action :

- * Etre capable d'entretenir le logement et le linge d'un particulier.
- * Etre capable d'accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- * Etre capable de relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.

Programme :

Module 1 - ENTREtenir LE LOGEMENT ET LE LINGE D'UN PARTICULIER

- * Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- * Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- * Entretien du linge et le logement avec les techniques et gestes professionnels appropriés

Module 2 - ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DU QUOTIDIEN

- * Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- * Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- * Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- * Aider la personne à faire sa toilette, s'habiller et à se déplacer
- * Assister la personne lors de courses, de la préparation et de la prise des repas

Accès par la VAE (Validation des Acquis par l'Expérience)

Pour accéder à la VAE :

- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité à temps plein, dans les fonctions visées par la certification.
- Livret de recevabilité (livret n°1- CERFA n° 12818*02) auprès du certificateur
- Le certificateur se prononce sur la recevabilité, en cas de réponse favorable (livret n°2)
- Le centre de formation accompagne les usagers à la préparation et la présentation du livret 2

Lieu :

Centre de formation FARE16
6 Bd des grands rocs
16700 RUFFEC

Méthodes pédagogiques :

Formation en groupe - Face à face pédagogique - Mise en situation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

La pédagogie est basée sur l'alternance entre des périodes de formation théorique en centre d'une part et sur le terrain d'autre part. La formation pratique permet donc la mise en œuvre de savoirs et leur application (activités, techniques professionnelles).

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Modalités des contrôles de connaissances (tests, QCM, questions orales/écrites, mise en situation, exercices pratiques...).

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contre signées par le formateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre Centre de Formation dispose de moyens pour accueillir toute personne en situation de handicap dans des conditions favorables sauf si ce handicap peut représenter un danger pour elle-même ou pour l'équipe.

Référent Handicap :

Mme MOREAU Céline
06 70 94 92 04

Mise à jour 26 octobre 2022

Module 3 - RELAYER LES PARENTS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A LEUR DOMICILE

- * Etablir une relation professionnelle lors des interventions
- * Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- * Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- * Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas
- * Auprès de personnes dépendantes en service d'aide à domicile
- * Auprès d'enfants en structure d'accueil collectif

L'ensemble de ces modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau III d'assistant de vie aux familles.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP 1 - Entretien le logement et le linge d'un particulier

CCP 2 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

CCP 3 - Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Débouchés et passerelles :

Ce titre débouche sur la vie active mais il est possible, de poursuivre des études.

Exemple(s) de formation(s) possible(s)

Cap ATMFC

BEP CCS

BEP ASSP

MC Aide à domicile

CAP petite enfance

BEPA services aux personnes

CAPA services aux personnes et vente en espace rural

DEAES

DEAVS

DEAMP

DEAF

DEAS

DEAP

ADVD

Passerelle : le CCP1 permet la validation du module 6 du DE d'aide-soignante